



TEMPS FORTS

SIGLE

Le Conseil national professionnel de la pharmacie d'officine et de la pharmacie hospitalière (CPOPH) regroupe trois composantes du métier : professionnelle, société savante et formation. Par Magali Clausener

CPOPH

national des enseignants de pharmacie hospitalière (CNES-PH).

• Les missions du CPOPH s'inscrivent dans une approche pluriprofessionnelle :

- contribuer à analyser et accompa-

agner l'évolution des métiers et des compétences des pharmaciens d'officine et hospitaliers (référentiels métiers, recommandations professionnelles, coopérations interprofessionnelles) ;
- proposer dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) des orientations prioritaires et un parcours pluriannuel de DPC ;
- rédiger le référentiel de certification périodique pour la profession de pharmacien ;
- apporter une expertise dans les domaines scientifique et opérationnel, notamment auprès de la Haute Autorité de santé (HAS) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- participer à la mise en place de registres épidémiologiques pour la surveillance des événements de santé et de bonnes pratiques professionnelles ;
- encourager le développement de la recherche dans les domaines officinal et hospitalier.

Quelles sont ses missions ?

• Le CPOPH a été créé en 2014 par neuf structures : les syndicats de pharmaciens d'officine et de pharmaciens hospitaliers¹, la Société française de pharmacie clinique (SFPC), la Conférence des doyens de facultés de pharmacie de France et le Collège français des pharmaciens maîtres et conseillers de stage (CFPMCS). Il intègre également une représentation du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (Cnop). En 2020 et 2021, sept nouvelles structures ont rejoint le CPOPH : le Syndicat national des radiopharmaciens (SNRPH), l'Association des pharmaciens dispensateurs et distributeurs de gaz (AP2DG), le Collectif des pharmaciens adjoints d'officine de France (CPAOF), la Société européenne de technologies pharmaceutiques hospitalières (Gerpac), la Société française de pharmacie oncologique (SFPO), la Société française de radiopharmacie (Sofra) et le Collège

Quel est son fonctionnement ?

• Le CPOPH est dirigé par un conseil d'administration composée de 12 personnes qui organise son travail de production et son fonctionnement. Le conseil d'administration valide également les travaux élaborés dans les différents pôles et groupes de travail.

• Il élit en son sein pour six ans un bureau qui comprend six membres, dont un président et deux vice-présidents, tous trois issus des trois composantes fondatrices du collège (professionnelle, scientifique et académique). La dernière élection du bureau a eu lieu le 14 décembre 2022. Jocelyne Wittevrongel a été élue présidente du CPOPH.

Quel intérêt pour le pharmacien ?

Le CPOPH joue un rôle important en matière de formation continue des pharmaciens par la définition des orientations prioritaires du DPC et le référentiel de certification périodique. Il a également participé à l'élaboration des protocoles nationaux de coopération (rhinococonjunctivite, pollakiurie, varicelle, odynophagie), mais aussi à divers travaux menés par la HAS (élargissement des compétences vaccinales des pharmaciens). En 2020, il a aussi produit les « Recommandations de bonnes pratiques de pharmacie clinique dans le parcours pharmaceutique des patients en oncologie », qui incluent pharmaciens hospitaliers et d'officine. •

Source : CPOPH.

¹ Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), Union nationale des pharmaciens de France (UNPF), Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires (SNHPU), Syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé publics (Synpreph), Syndicat national des pharmaciens gérants hospitaliers (SNPGH).

